

# MÉTHANISATION AGRICOLE : QUELLES CONDITIONS DE DURABILITÉ DE LA FILIÈRE ?

**Durabilité**

Environnement sain

+

Stabilité économique et sociale

+

Organisation sociale équitable

**Agriculture durable**

Qualité de l'eau, de l'air et des sols

+

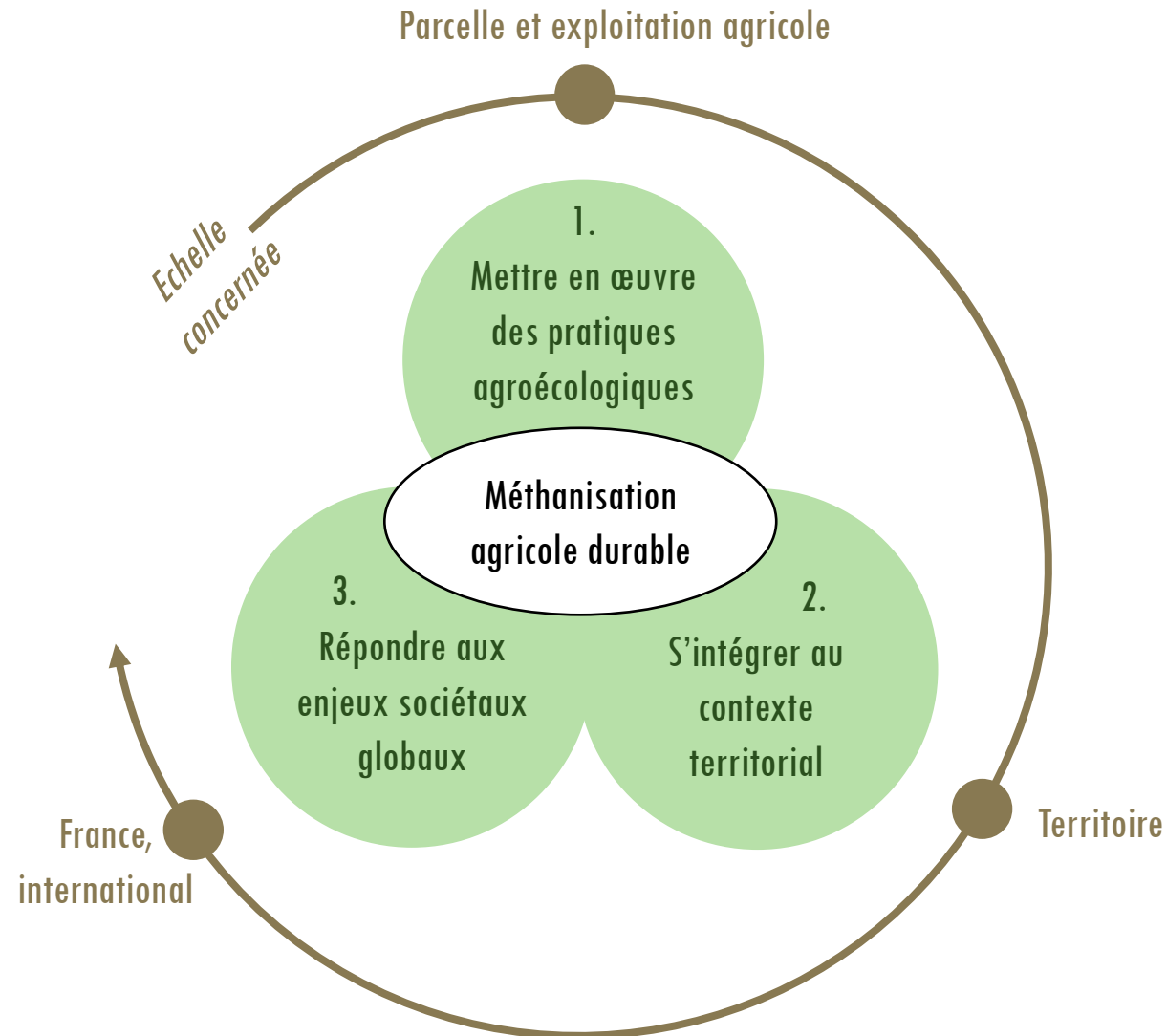
Biodiversité

+

Sécurité alimentaire et résilience

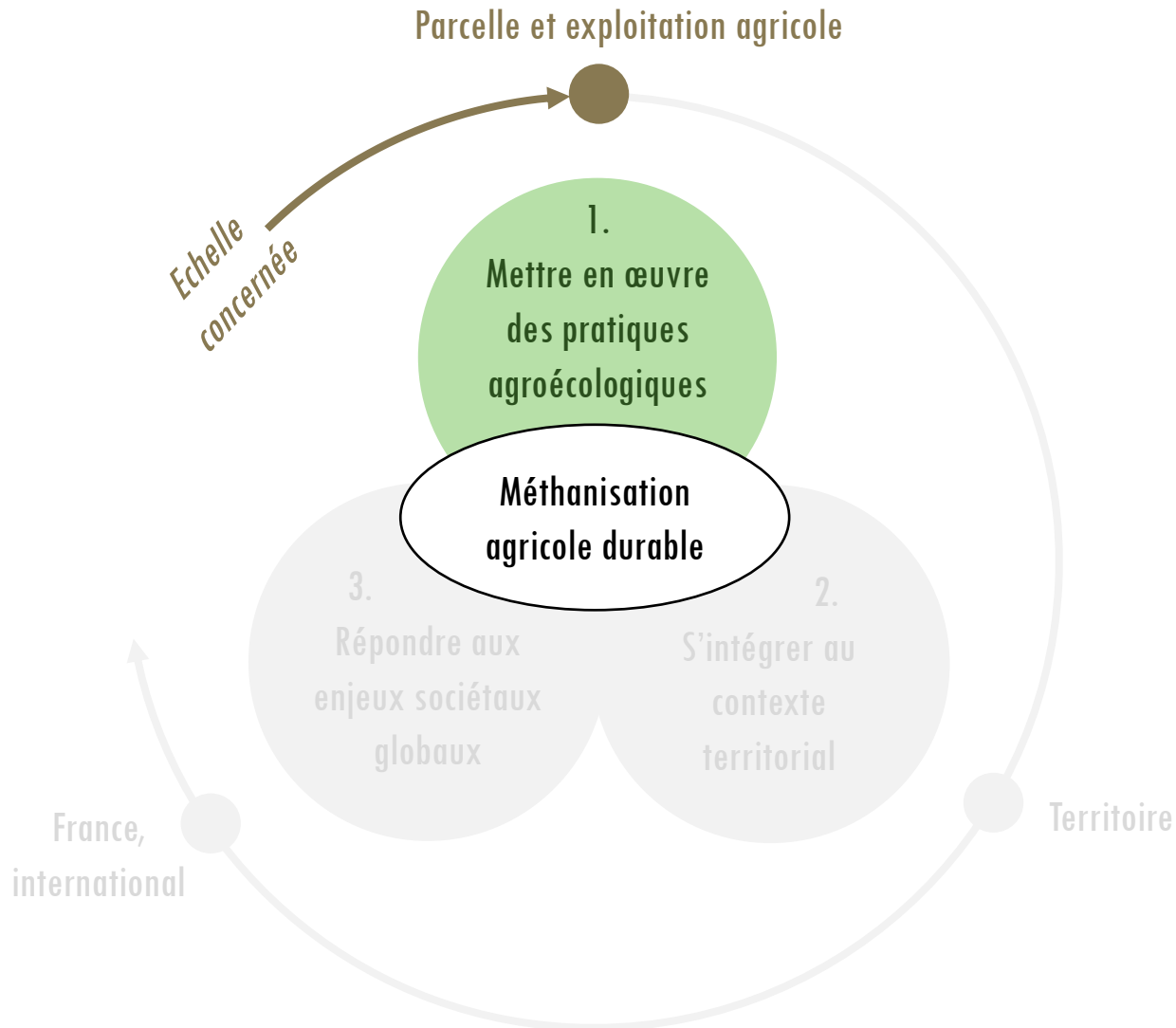
+

Rémunération juste des agriculteurs

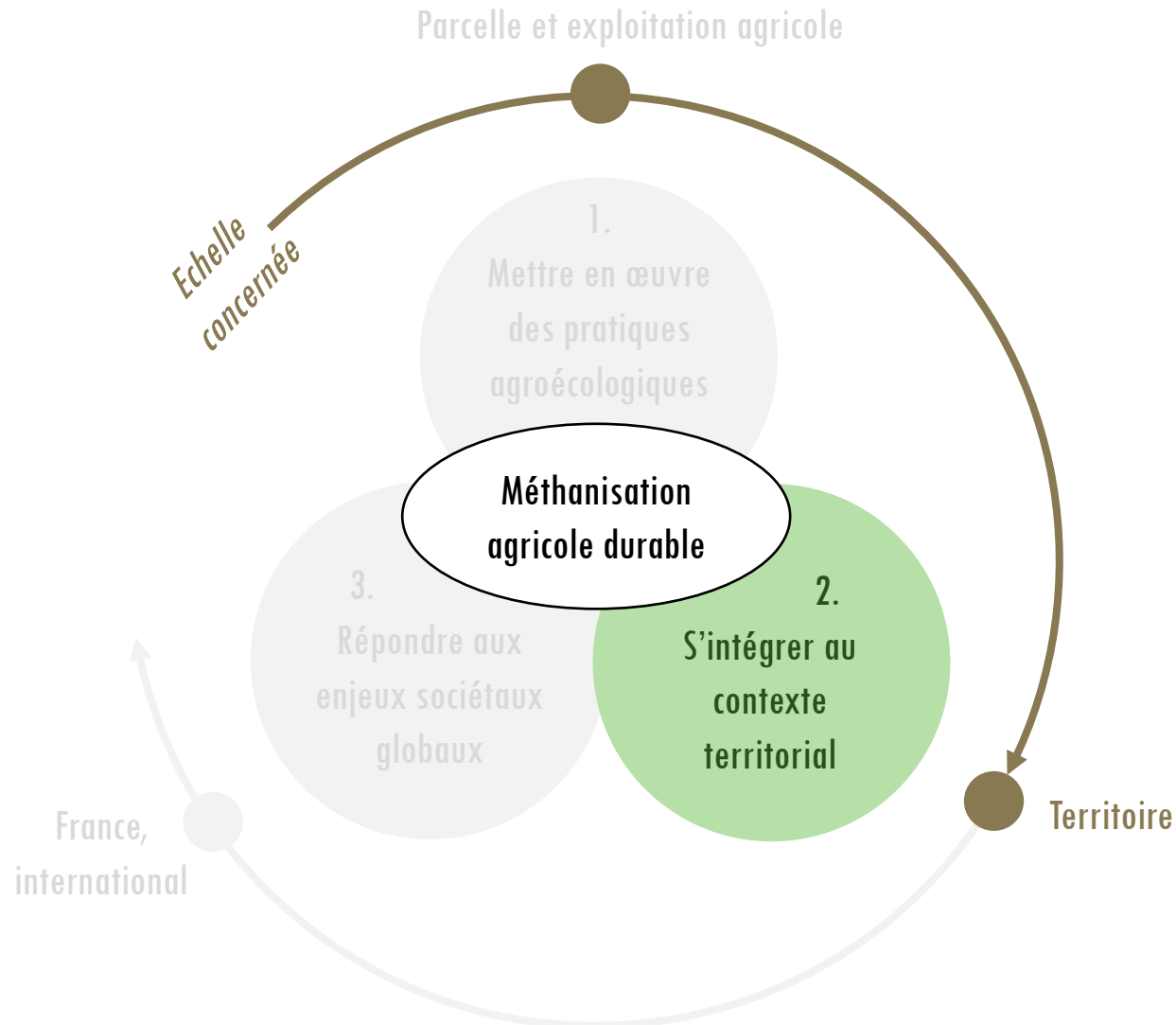


# 2.1

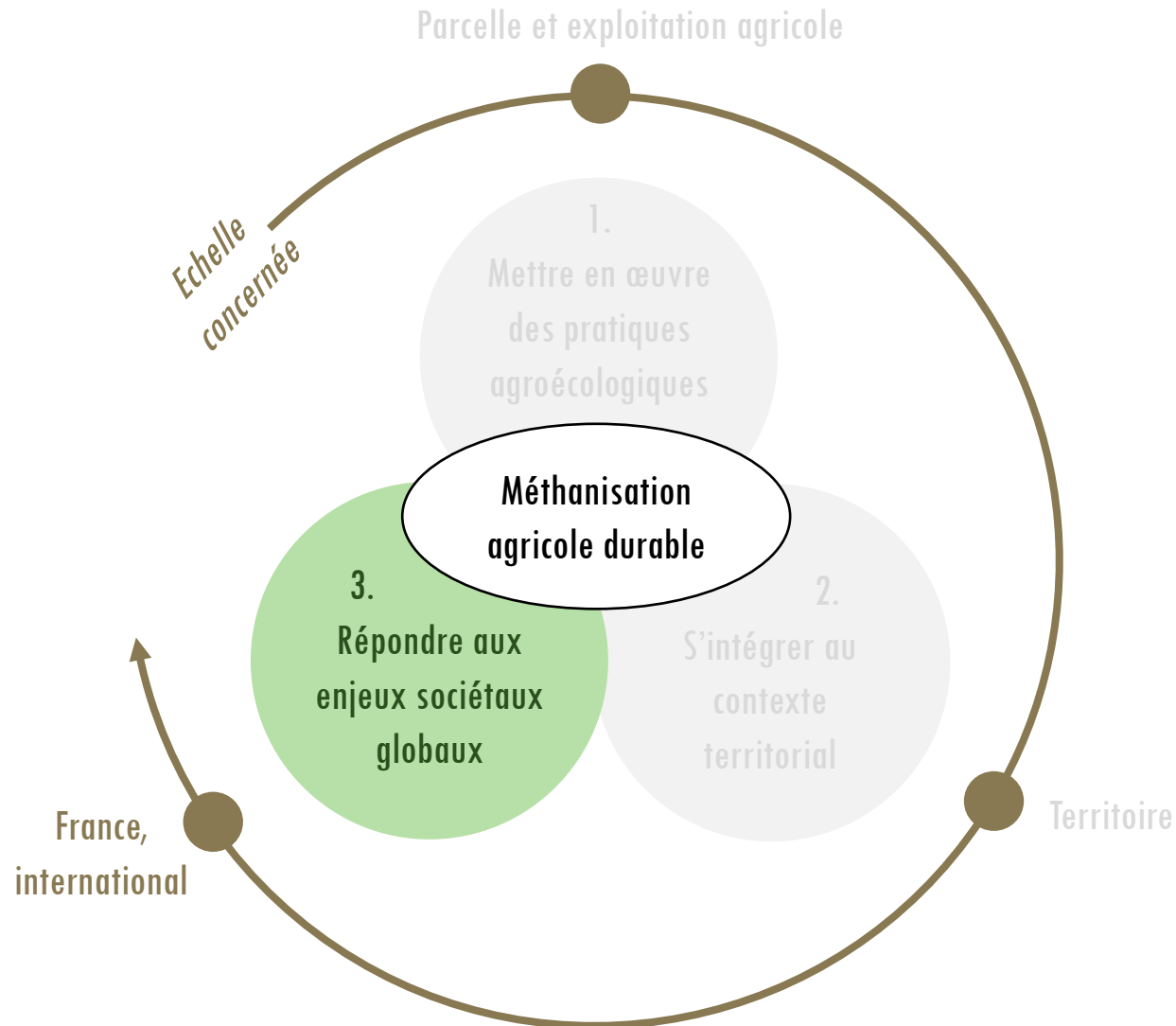
## Condition N°1 : déployer des pratiques agroécologiques



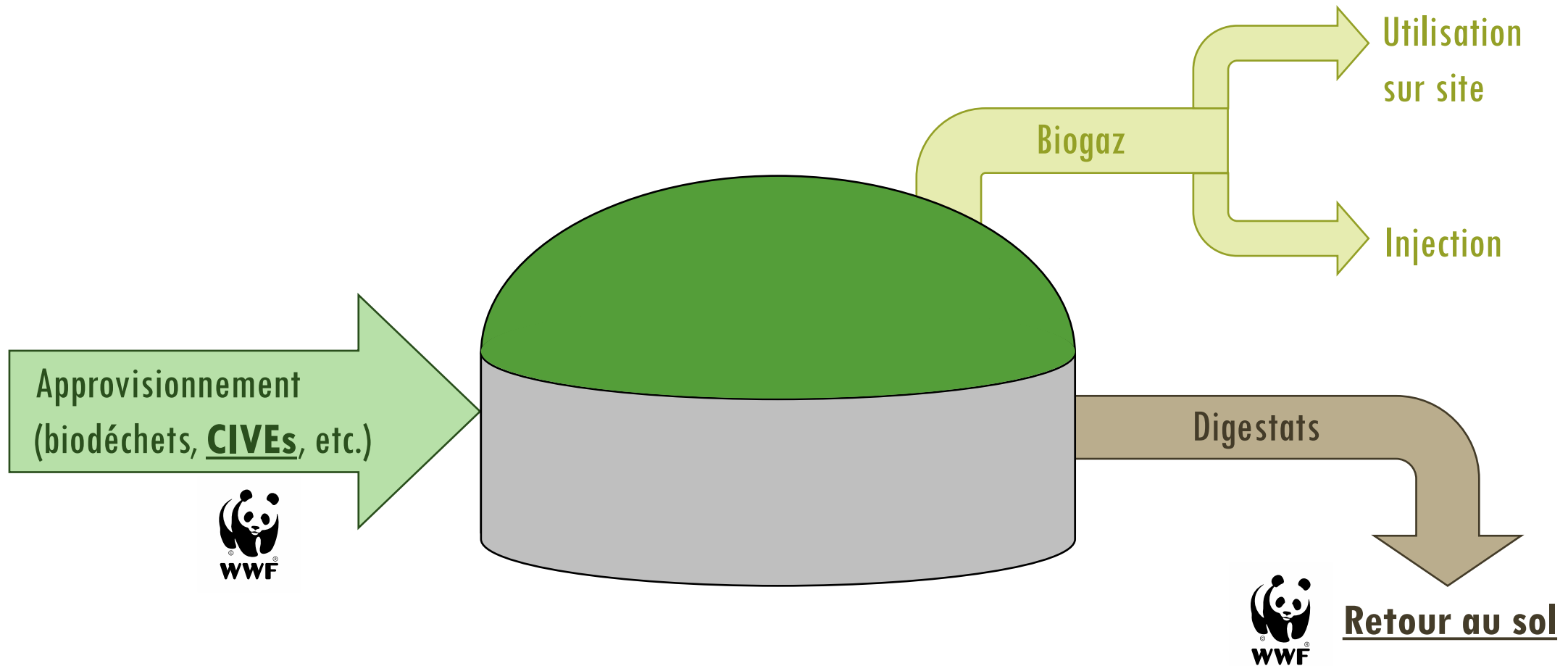
- S'appuyer sur les services écosystémiques et les stimuler.
- Se détacher des modèles intensifs, linéaires et simplifiés.
- Réduire la dépendance aux intrants et viser l'autonomie.
- Diversifier les revenus des agriculteurs.



- Se positionner dans un modèle d'économie circulaire locale en s'adaptant notamment
  - aux services publics,
  - aux flux de biomasse du territoire.
- Associer les parties prenantes concernées dès la conception.
- Partager les bénéfices induits.



- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Stocker du carbone dans les sols agricoles.
- Protéger et développer la biodiversité.
- Gérer durablement la biomasse sans concurrence avec l'alimentation.



# 3.1

## Compatibilité des CIVEs avec les conditions de durabilité



Condition N°1 (déployer des pratiques agroécologiques) :

- Services écosystémiques maintenus et production biomasse maximisée par rapport aux CIMS.
- Réduction des coûts d'exploitation et autonomisation.

Condition N°2 (s'intégrer au contexte territorial) :

- Esthétique paysagère et identité territoriale.
- Echanges entre acteurs agricoles locaux.

Condition N°3 (répondre aux enjeux globaux et sociétaux) :

- Stockage de carbone dans les sols.

- Appréhension nécessaire à une échelle systémique pour tirer un bilan réel.

- Risque de perturber la production et les usages de la biomasse.

- Impact sur la biodiversité à approfondir.
- Risque potentiel pour la sécurité alimentaire.



Condition N°1 (déployer des pratiques agroécologiques) :

- Substitution aux engrais minéraux.
- Pratiques à adopter pour la protection des milieux.
- Impact sur diversité microbologique des sols à étudier.

Condition N°2 (s'intégrer au contexte territorial) :

- Economie circulaire locale et résilience des territoires.

Condition N°3 (répondre aux enjeux globaux et sociétaux) :

- Impact théoriquement favorable sur le stockage de carbone dans les sols.
- Emissions de GES à maîtriser (CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O).
- Impact sur la biodiversité à approfondir.